

## Le Plan de Formation

Le plan de formation recense l'ensemble des actions de formation établi chaque année à l'initiative du chef d'entreprise. C'est donc à lui qu'il revient de classer, suivant les besoins de l'entreprise et des salariés, les actions de formation à mettre en oeuvre sous trois catégories. Chaque employeur doit participer au financement de la formation professionnelle continue.

Les 3 catégories d'action de formation

Catégorie 1 : les formations d'adaptation au poste de travail Ce sont toutes les actions de formation indispensables aux salariés pour remplir les missions et les tâches liées à leur poste de travail

Catégorie 2 : les formations liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi Elles ont pour objet de permettre aux salariés d'évoluer vers d'autres postes relevant de leur qualification ou de leur apporter la formation nécessaire au maintien dans leur emploi, lorsque celui-ci évolue.

Catégorie 3 : les formations liées au développement des compétences Ces actions doivent permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences en vue d'obtenir une qualification supérieure. Un accompagnement personnalisé et adapté à chaque entreprise Répartis sur l'ensemble du territoire régional, proches des entreprises et à l'écoute des métiers, des contraintes et des changements induits par l'environnement professionnel et économique, les conseillers de Altitude RH vous accompagnent dans la gestion globale de votre plan de formation. v Analyse des besoins en formation, v Élaboration de plan de formation, v Information sur la réglementation (juridique et fiscale) et les nouvelles technologies de formation, v Conseil sur les différentes mesures d'aides à l'emploi et à la formation auxquelles prétend le salarié, v Conseil dans la sélection des organismes de formation, v Recherche de financements complémentaires et instruction des dossiers pour l'obtention de financements publics régionaux ou nationaux, v Prise en charge de l'intégralité des formalités administratives, v Suivi personnalisé de votre dossier (statistiques, tableaux de bord, ...) L'élaboration

En adoptant le Plan de Formation Continue pour vos employés, vous bénéficierez de 70 % de remboursement sur les frais de formation engagés. Ainsi à petit prix, les compétences des ressources humaines de votre entreprise profiteront de la mise à niveau continue ; ce qui constitue la meilleure protection tant pour votre entreprise que pour vos salariés contre les aléas économiques.

Pourquoi élaborer un plan de formation ? Le plan de formation est un plan d'actions au service d'objectifs d'acquisition ou de renforcement des compétences des salariés. Il participe à la réflexion sur l'incidence de la stratégie en termes d'emplois et de compétences. L'aide à l'élaboration du plan de formation de l'entreprise constitue une des prestations de conseil de base qui sont offertes par Altitude RH.

Qui élabore le plan de formation ? L'entreprise élabore son plan de formation avec l'appui du conseiller Altitude RH; les décisions sont prises par le chef d'entreprise. Le conseiller Altitude RH propose une démarche, une méthode qui va aider à déterminer les besoins, à faire des choix, à fixer des priorités. Ensuite, le conseiller formalise le plan et le fait valider.

Le conseiller Altitude RH est là pour guider dans la construction du plan.

Quand élaborer le plan de formation ? La pratique habituelle veut que la construction du plan se déroule vers les mois d'octobre et novembre de chaque année. Mais les jalons doivent être posés tout au long de l'année pour alimenter la construction du plan. Entretiens annuels, phases d'évaluation, gestion des compétences au quotidien, axes stratégiques, développement de nouveaux projets, ... Le plan est la conclusion d'un travail réalisé tout au long de l'année.

L'évaluation des actions de formation

L'évaluation permet de mesurer les impacts réels de la formation. Evaluer conduit à prendre des décisions pour améliorer les différentes phases du processus de formation dans l'entreprise : l'analyse des besoins, l'élaboration du projet de formation, les procédures d'achat, le pilotage du plan.... Le conseiller Altitude RH est là pour guider au plan méthodologique, préparer les questions à se poser, proposer des outils, mesurer les résultats du plan de formation mis en place.